



Rapport annuel de la Société suisse de médecine de la reproduction (SSMR) 2018

Organisation professionnelle, la SSMR représente les intérêts de ses membres. Ses activités englobent tous les aspects propres à la médecine de la reproduction, y compris la médecine de reproduction assistée, la biologie de la reproduction et le planning familial. Depuis 2013, le travail de la SSMR est accompli par un ensemble de six commissions :

- * FIVNAT : Collecte, validation et évaluation des données après une mesure de procréation médicalement assistée
- * SWICE : Association d'embryologistes dans le cadre de la médecine de reproduction assistée
- * FertiSave : Collecte et évaluation de données pour la conservation des gamètes, de tissu gonadique et de zygotes de femmes et d'hommes avant le traitement d'un cancer.
- * FertiForum : Assistance psychologique pour lutter contre l'infertilité
- * Contraction : Planning familial
- * Politics & Society : Représentation des intérêts de centres privés offrant des traitements médicaux de reproduction assistée

Il existe une coopération active et complémentaire avec le groupe de travail pour l'endocrinologie gynécologique et la médecine de reproduction (GTER) ainsi qu'avec la Société suisse de gynécologie et d'obstétrique (SSGO).

Au 30.11.2018, l'association comptait 216 membres, dont 206 membres ordinaires, 9 membres extraordinaires et un membre honorifique. Durant l'année de référence, 10 nouveaux membres ont rejoint l'association et 12 membres l'ont quittée.

Le comité a tenu des réunions de travail le 17 janvier, le 19 avril, le 21 juin et le 25 octobre 2018. Une réflexion approfondie sur les questions d'avenir a été menée lors de la réunion du 21 juin, organisée dans le cadre d'une journée de retraite. Le 17 janvier, l'assemblée générale a élu au comité Anna Raggi, Anis Feki ainsi que Nicolas Vulliémoz. Les membres sortants du comité Danièle Besse, Christian de Geyter et Alexander Müller ont été chaleureusement remerciés pour leurs bons services.

Durant l'année de référence, notre société était impliquée dans l'organisation de diverses manifestations scientifiques et sociales :

Le congrès Women's Health des 17 et 18 janvier 2018 était dirigé comme chaque année par notre Société en collaboration avec la Société suisse de ménopause (SSM). Il s'est déroulé sous le patronage local de la clinique d'endocrinologie de la reproduction de l'université de Zurich, sous la direction du Prof. Bruno Imthurn. Madame Sabine Gisler et son équipe de la société MEETING COM Sàrl dont la réputation de fiabilité n'est plus à faire ont assuré le bon déroulement du congrès. Une fois de plus, la commission SWICE a organisé un programme de formations continues commun pour les embryologistes et les médecins. L'atelier de pré-congrès organisé par la commission Fertiforum a connu à nouveau un franc succès.

Au congrès de la SSGO qui s'est tenu à Interlaken du 27 au 29 juin, la SSMR, en collaboration avec le GTER, avait choisi comme sujet principal « Risque et conservation de la fertilité en cas de cancer », elle a organisé un atelier sur le thème « Mucoviscidose - Investigations, consultation et traitement de fertilité » ainsi qu'un cours « Placement d'une spirale sur le simulateur de réalité virtuelle ».

Le 3 juillet, de nombreux invités se sont rendus à la traditionnelle « Swiss Evening » à la résidence de monsieur le Consul général Bruno Ryff, à Barcelone, organisée dans le cadre de la réunion annuelle de l'ESHRE.

Les projets suivants ont été traités dans le cadre de la Société :

QUARTS (Quality for Assisted Reproductive Technologies in Switzerland) est un projet développé conjointement par la SSMR et le GTER. Il s'agit d'un label de qualité spécifique récompensant les laboratoires de médecine de la reproduction qui répondent aux exigences de l'ordonnance OPMA Art. 4/ Art. 10. À partir du 1^{er} septembre 2020, tous les laboratoires devront attester qu'il utilisent un système de gestion de la qualité reconnu par l'autorité de santé cantonale compétente. Dans le cadre d'un groupe de travail, l'association des médecins cantonaux suisses a analysé le système QUARTS et donné une recommandation générale à ses membres. Selon cette recommandation, on peut considérer que le système d'assurance qualité QUARTS couvre les aspects principaux des deux normes ISO/IEC 17025:2017 et ISO 15189:2012. QUARTS réunit au sein de la commission des spécialistes suisses expérimentés. Il dispose d'un conseil de surveillance qui pourrait faire appel à des spécialistes de renommée internationale en tant qu'auditeurs indépendants. Outre l'assurance qualité proprement dite, le label QUARTS garantit le maintien de la souveraineté technique dans la société professionnelle et permet qu'elle ne soit pas cédée aux seuls politiciens et autorités. Ainsi, QUARTS a un rôle essentiel à jouer sur le plan de la politique professionnelle, qui dépasse le cadre des exigences légales. Actuellement, quatre laboratoires de médecine de la reproduction sont accrédités QUARTS ou le seront prochainement. Sept autres centres se sont déjà portés candidats. Dans le canton de Zurich, un centre

accrédité QUARTS a obtenu l'autorisation provisoire de collecter des échantillons pour le diagnostic préimplantatoire. Dans d'autres cantons, le service médical cantonal a confirmé à certains centres que QUARTS pouvait être considéré comme un système fondamentalement conforme à la loi.

Évaluation par l'Office fédéral de la santé publique, conformément à la loi LPMA, Art. 14. Il s'agit dans ce cadre d'évaluer les conséquences des dispositions de loi concernant l'examen du matériel génétique des embryons in vitro. La SSMR n'a pas été impliquée dans la conception initiale de l'évaluation, mais elle en a été informée régulièrement. Les comités de la commission FIVNAT et de la SSMR se sont attelés à analyser comment les données supplémentaires souhaitées par l'OFSP pouvaient être collectées dans le registre FIVNAT. L'objectif est ici d'éviter aux fournisseurs de services une double saisie des données destinées aux autorités. En plus de l'adaptation du masque de données FIVNAT, les détenteurs de l'autorisation doivent introduire certaines données. Celles-ci concernent entre autres l'ensemble des embryons préimplantatoires qui sont détruits après un PGS en raison d'une anomalie chromosomique. Dans ce cas, il faut saisir le code détaillé ISCN. L'objectif est de savoir combien d'embryons atteints d'anomalies, mais possiblement viables seront détruits à la demande des parents. Comme ce concept ne repose malheureusement sur aucun autre concept scientifique solide et développé avec le concours de toutes les disciplines, il convient de prévoir la création d'un cimetière de données. Le coût de sa gestion sera pris en charge par les patients et le contribuable.

Observations en matière de politique professionnelle :

Les conséquences de la législation révisée sur la procréation médicalement assistée, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2017, présentent un grand intérêt. Il s'agit tout d'abord des « produits dérivés », à savoir les conséquences de la modification de la règle des trois et de l'admissibilité de la cryoconservation des embryons préimplantatoires. Les données préliminaires en provenance du registre FIVNAT indiquent que le nombre de cycles de traitement requis jusqu'à une grossesse a été réduit grâce à ce processus et que l'on observe désormais une tendance au transfert électif d'embryons uniques. Dès que l'on aura la certitude que le taux de naissances extrêmement prématurées est lui aussi en recul, on pourra confirmer l'avantage particulièrement précieux de la nouvelle législation. Concernant le caryotype embryonnaire chez les mamans d'âge avancé du point de vue de la médecine de reproduction, il faudra encore patienter quelque peu pour savoir si le taux d'avortements précoces est en recul également. Il est par ailleurs important que les règlements légaux concernant la conservation temporaire des gamètes, inadéquats du point de vue clinique, soient abordés au Parlement. Ces règlements rendent particulièrement compliqué notamment le traitement mis en œuvre avec du sperme de donneur. Dans l'intérêt d'un traitement légal égalitaire pour les hommes et les femmes et compte tenu du temps nécessaire aux procédures législatives, il est important que l'autorisation relative au don d'ovules soit rapidement mise à nouveau sur la table par les parties intéressées. Un autre sujet essentiel concerne le suivi du développement à long terme de la santé des enfants issus d'une gestation extracorporelle. La mise en place des concepts de suivi correspondants nécessite une coopération internationale active.

Les activités scientifiques de la SSMR sont soutenues par les sociétés suivantes : Ferring AG, IBSA SA, Merck (Suisse) AG et TevaPharma AG. Un merci tout particulier à l'administration de la SSMR. Madame Maya Weder s'investit corps et âme dans la gestion prévoyante du secrétariat. Avec son professionnalisme habituel, monsieur Costanzo Limoni a adapté les enregistrements à la nouvelle législation. Fortes de leurs compétences techniques et de leur grande expérience, ces deux personnes soutiennent efficacement la Société.

Dr Felix Häberlin, président de notre société

2 décembre 2018